

Séance du 18 mars 2022

L'an deux mille vingt et deux, le 18 mars à 20H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Laurence SAMANOS, Maire,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	18	18
		Pour : 18
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etalent présents :

Madame SAMANOS Laurence, Monsieur MOUNOLE Claude, Madame ARAMBEL Maitebu, Monsieur DOLHAGARAY David, Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Madame DU BOIS DE MAQUILLE Chantal, Monsieur FOURAA Jean-Claude, Monsieur HASTOY Joseph, Madame IRACABAL Maïder, Madame LOYCE Maritchu, Madame MIEGE Isabelle, Monsieur RECONDO Vincent, Monsieur SANBERRO Joël, Monsieur SOUBRE Dominique, Madame VERDUN Béatrice, Monsieur GOYETCHE Philippe, Monsieur ERRECART Pierre, Madame STEINBERG Irène

Procurator(s) :

Monsieur RECONDO Procurator à Monsieur DOLHAGARAY, Madame LOYCE Maritchu Procurator à Monsieur MOUNOLE, Madame IRACABAL Maïder Procurator à Madame NOBLE RAVANNE, Monsieur GOYETCHE Philippe Procurator à Madame STEINBERG

Etal(en)t absent(s) :

Etal(en)t excusé(s) :

Monsieur DOLHAGARAY Ramuntxo

A été nommé(e) secrétaire de séance : Madame MIEGE Isabelle

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

24 mars 2022

et publication du

25 mars 2022

**EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021
COMMUNE DE LARRESSORE**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Receveur Municipal à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après en avoir délibéré,**

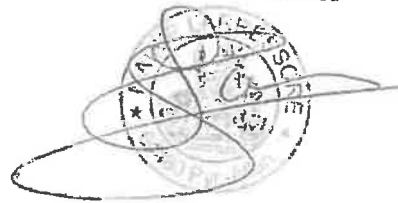
Vote le compte de gestion 2021 commune de Larressore, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Larressore,

Le Maire, SAMANOS Laurence



Séance du 18 mars 2022

L'an deux mille vingt et deux, le 18 mars à 20H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Laurence SAMANOS, Maire,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	17	17
		Pour : 17
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Étaient présents :

Monsieur MOUNOLE Claude, Madame ARAMBEL Maitebu, Monsieur DOLHAGARAY David, Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Madame DU BOIS DE MAQUILLE Chantal, Monsieur FOURAA Jean-Claude, Monsieur HASTOY Joseph, Madame IRACABAL Maïder, Madame LOYCE Maritchu, Madame MIEGE Isabelle, Monsieur RECONDO Vincent, Monsieur SANBERRO Joël, Monsieur SOUBRE Dominique, Madame VERDUN Béatrice, Monsieur GOYETCHE Philippe, Monsieur ERRECART Pierre, Madame SAINTE MARIE MOURGUIART Irène

Procurat ion(s) :

Monsieur RECONDO Procurat ion à Monsieur DOLHAGARAY, Madame LOYCE Maritchu Procurat ion à Monsieur MOUNOLE, Madame IRACABAL Maïder Procurat ion à Madame NOBLE RAVANNE, Monsieur GOYETCHE Philippe Procurat ion à Madame SAINTE MARIE MOURGUIART

Date de la convocation
11 mars 2022

Étal(en)t absent(s) :

Date d'affichage
11 mars 2022

Étal(en)t excusé(s) :

Monsieur OLHAGARAY Ramunbo

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Madame MIEGE Isabelle

24 mars 2022

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

et publication du

25 mars 2022

Après avoir donné les explications nécessaires, conformément à la Loi, Madame le Maire se retire pour laisser le Conseil Municipal délibérer à propos du compte administratif 2021 du Budget Principal de la Commune de Larressore. Après avoir pris connaissance du compte administratif 2021 et sous la présidence de M.MOUNOLE Claude, Adjoint au Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

vote le Compte Administratif de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	1 500 494,37
	Réalisé :	472 428,45
	Reste à réaliser :	80 000,00
Recettes	Prévu :	1 500 494,37
	Réalisé :	1 333 354,50
	Reste à réaliser :	57 954,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	1 113 795,80
	Réalisé :	877 789,60
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	1 113 795,80
	Réalisé :	1 272 048,41
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	860 926,05
Fonctionnement :	394 258,81
Résultat global :	1 255 184,86

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, s'étant retiré lors du vote.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Larressore,

Le Maire, SAMANOS Laurence

Séance du 18 mars 2022

L'an deux mille vingt et deux, le 18 mars à 20H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Laurence SAMANOS, Maire,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	18	18
		Pour : 18
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etalent présents :

Madame SAMANOS Laurence, Monsieur MOUNOLE Claude, Madame ARAMBEL Maiteba, Monsieur DOLHAGARAY David, Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Madame DU BOIS DE MAQUILLE Chantal, Monsieur FOURAA Jean-Claude, Monsieur HASTOY Joseph, Madame IRACABAL Maïder, Madame LOYCE Maritchu, Madame MIEGE Isabelle, Monsieur RECONDO Vincent, Monsieur SANSBERRO Joël, Monsieur SOUBRE Dominique, Madame VERDUN Béatrice, Monsieur GOYETCHE Philippe, Monsieur ERRECART Pierre, Madame Sainte MARIE MOURGUIART Irène

Procurat ion(s) :

Monsieur RECONDO Procurat ion à Monsieur DOLHAGARAY, Madame LOYCE Maritchu Procurat ion à Monsieur MOUNOLE, Madame IRACABAL Maïder Procurat ion à Madame NOBLE RAVANNE, Monsieur GOYETCHE Philippe Procurat ion à Madame Sainte MARIE MOURGUIART

Date de la convocation
11 mars 2022

Etat(en)t absent(s) :

Date d'affichage
11 mars 2022

Etat(en)t excusé(s) :

Monsieur OLHAGARAY Ramunbo

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

24 mars 2022

et publication du

25 mars 2022

A été nommé(e) secrétaire de séance : Madame MIEGE Isabelle

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021
Budget Annexe Hotel-Restaurant

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Receveur Municipal à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2021 budget annexe hotel-restaurant, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Larressore,

Le Maire, SAMANOS Laurence



Séance du 18 mars 2022

L'an deux mille vingt et deux, le 18 mars à 20H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Laurence SAMANOS, Maire,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	17	17
		Pour : 17
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Date de la convocation
11 mars 2022

Date d'affichage
11 mars 2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

24 mars 2022

et publication du

25 mars 2022

Étaient présents :

Monsieur MOUNOLE Claude, Madame ARAMBEL Maitéba, Monsieur DOLHAGARAY David, Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Madame DU BOIS DE MAQUILLE Chantal, Monsieur FOURAA Jean-Claude, Monsieur HASTOY Joseph, Madame IRACABAL Maïder, Madame LOYCE Maritchu, Madame MIEGE Isabelle, Monsieur RECONDO Vincent, Monsieur SANSBERRO Joël, Monsieur SOUBRE Dominique, Madame VERDUN Béatrice, Monsieur GOYETCHE Philippe, Monsieur ERRECART Pierre, Madame STEINER Irène

Procurator(s) :

Monsieur RECONDO Procuration à Monsieur DOLHAGARAY, Madame LOYCE Maritchu Procuration à Monsieur MOUNOLE, Madame IRACABAL Maïder Procuration à Madame NOBLE RAVANNE, Monsieur GOYETCHE Philippe Procuration à Madame STEINER Irène

Étal(en)t absent(s) :

Étal(en)t excusé(s) :

Monsieur OLHAGARAY Ramunbo

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Madame MIEGE Isabelle

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Après avoir donné les explications nécessaires, conformément à la Loi, Madame le Maire se retire pour laisser le Conseil Municipal délibérer à propos du compte administratif 2021 du Budget Annexe HOTEL RESTAURANT. Après avoir pris connaissance du compte administratif 2021 et sous la présidence de M.MOUNOLE Claude, Adjoint au Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

vote le Compte Administratif de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	155 276,11
	Réalisé :	109 899,45
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	155 276,11
	Réalisé :	54 810,31
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	101 465,80
	Réalisé :	373,50
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	101 465,80
	Réalisé :	118 764,00
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-55 089,14
Fonctionnement :	118 390,50
Résultat global :	63 301,36

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, s'étant retiré lors du vote,

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Larressore,

Le Maire, SAMANOS Laurence

Séance du 18 mars 2022

L'an deux mille vingt et deux, le 18 mars à 20H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Laurence SAMANOS, Maire,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	18	18
		Pour : 18
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Étaient présents :

Madame SAMANOS Laurence, Monsieur MOUNOLE Claude, Madame ARAMBEL Maïtebu, Monsieur DOLHAGARAY David, Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Madame DU BOIS DE MAQUILLE Chantal, Monsieur FOURAA Jean-Claude, Monsieur HASTOY Joseph, Madame IRACABAL Maïder, Madame LOYCE Marichu, Madame MIEGE Isabelle, Monsieur RECONDO Vincent, Monsieur SANBERRO Joël, Monsieur SOUBRE Dominique, Madame VERDUN Béatrice, Monsieur GOYETCHE Philippe, Monsieur ERRECART Pierre, Madame SAINTE MARIE MOURGUIART Irène

Procurat ion(s) :

Monsieur RECONDO Procurat ion à Monsieur DOLHAGARAY, Madame LOYCE Marichu Procurat ion à Monsieur MOUNOLE, Madame IRACABAL Maïder Procurat ion à Madame NOBLE RAVANNE, Monsieur GOYETCHE Philippe Procurat ion à Madame SAINTE MARIE MOURGUIART

Date de la convocation
11 mars 2022

Étal(en)t absent(s) :

Date d'affichage
11 mars 2022

Étal(en)t excusé(s) :

Monsieur DOLHAGARAY Ramuntxo

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Madame MIEGE Isabelle

24 mars 2022

**EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021
 BUDGET ANNEXE MAGASIN**

et publication du
25 mars 2022

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Receveur Municipal à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

**le Conseil Municipal, à l'unanimité,
 Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2021 budget annexe magasin, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme.
 Fait à Larressoze,

Le Maire, SAMANOS Laurence



Séance du 18 mars 2022

L'an deux mille vingt et deux, le 18 mars à 20H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Laurence SAMANOS, Maire,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	17	17
		Pour : 17
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etat(e) présent(s) :

Monsieur MOUNOLE Claude, Madame ARAMBEL Maitetxu, Monsieur DOLHAGARAY David, Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Madame DU BOIS DE MAQUILLE Chantal, Monsieur FOURAA Jean-Claude, Monsieur HASTOY Joseph, Madame IRACABAL Maïder, Madame LOYCE Maritchu, Madame MIEGE Isabelle, Monsieur RECONDO Vincent, Monsieur SANBERRO Joël, Monsieur SOUBRE Dominique, Madame VERDUN Béatrice, Monsieur GOYETCHE Philippe, Monsieur ERRECART Pierre, Madame SAINTE MARIE MOURGUIART Irène

Procurat ion(s) :

Monsieur RECONDO Procurat ion à Monsieur DOLHAGARAY, Madame LOYCE Maritchu Procurat ion à Monsieur MOUNOLE, Madame IRACABAL Maïder Procurat ion à Madame NOBLE RAVANNE, Monsieur GOYETCHE Philippe Procurat ion à Madame SAINTE MARIE MOURGUIART

Date de la convocation
11 mars 2022

Etat(en) absent(s) :

Date d'affichage
11 mars 2022

Etat(en) excusé(s) :

Monsieur OLHAGARAY Ramunbto

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Madame MIEGE Isabelle

24 mars 2022

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

et publication du

25 mars 2022

Après avoir donné les explications nécessaires, conformément à la Loi, Madame le Maire se retire pour laisser le Conseil Municipal délibérer à propos du compte administratif 2021 du Budget Annexe MAGASIN. Après avoir pris connaissance du compte administratif 2021 et sous la présidence de M.MOUNOLE Claude, Adjoint au Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

vote le Compte Administratif de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	24 910,17
	Réalisé :	4 059,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	24 910,17
	Réalisé :	474,17
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	24 436,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	24 436,00
	Réalisé :	24 442,00
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-3 584,83
Fonctionnement :	24 442,00
Résultat global :	20 857,17

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

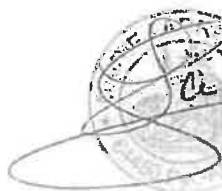
Le Maire, étant retiré lors du vote.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Larressore,

Le Maire, SAMANOS Laurence



Séance du 18 mars 2022

L'an deux mille vingt et deux, le 18 mars à 20H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Laurence SAMANOS, Maire,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	18	18
		Pour : 18
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etalent présents :

Madame SAMANOS Laurence, Monsieur MOUNOLE Claude, Madame ARAMBEL Maïteku, Monsieur DOLHAGARAY David, Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Madame DU BOIS DE MAQUILLE Chantal, Monsieur FOURAA Jean-Claude, Monsieur HASTOY Joseph, Madame IRACABAL Maïder, Madame LOYCE Maritchu, Madame MIEGE Isabelle, Monsieur RECONDO Vincent, Monsieur SANSBERRO Joël, Monsieur SOUBRE Dominique, Madame VERDUN Béatrice, Monsieur GOYETCHE Philippe, Monsieur ERRECART Pierre, Madame Sainte MARIE MOURGUIART Irène

Procuratior(s) :

Monsieur RECONDO Procuratior à Monsieur DOLHAGARAY, Madame LOYCE Maritchu Procuratior à Monsieur MOUNOLE, Madame IRACABAL Maïder Procuratior à Madame NOBLE RAVANNE, Monsieur GOYETCHE Philippe Procuratior à Madame Sainte MARIE MOURGUIART

Date de la convocation

11 mars 2022

Date d'affichage

11 mars 2022

Etal(en)t absent(s) :

Etal(en)t excusé(s) :

Monsieur OLHAGARAY Ramunbo

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

24 mars 2022

et publication du

25 mars 2022

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Madame MIEGE Isabelle

**EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021
Budget Annexe CIMETIERE COMMUNAL**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Receveur Municipal à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

**le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2021 budget annexe cimetiere communal, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

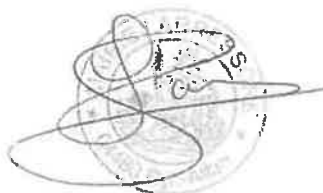
Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Larressore,

Le Maire, SAMANOS Laurence



Séance du 18 mars 2022

L'an deux mille vingt et deux, le 18 mars à 20H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Laurence SAMANOS, Maire,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	17	17
		Pour : 17
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etat(e)nt présents :

Monsieur MOUNOLE Claude, Madame ARAMBEL Maïtebu, Monsieur DOLHAGARAY David, Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Madame DU BOIS DE MAQUILLE Chantal, Monsieur FOURAA Jean-Claude, Monsieur HASTOY Joseph, Madame IRACABAL Maïder, Madame LOYCE Maritchu, Madame MIEGE Isabelle, Monsieur RECONDO Vincent, Monsieur SANBERRO Joël, Monsieur SOUBRE Dominique, Madame VERDUN Béatrice, Monsieur GOYETCHE Philippe, Monsieur ERRECART Pierre, Madame Sainte Marie MOURGUIART Irène

Procurat(i)on(s) :

Monsieur RECONDO Procurat(i)on à Monsieur DOLHAGARAY, Madame LOYCE Maritchu Procurat(i)on à Monsieur MOUNOLE, Madame IRACABAL Maïder Procurat(i)on à Madame NOBLE RAVANNE, Monsieur GOYETCHE Philippe Procurat(i)on à Madame Sainte Marie MOURGUIART

Etat(e)nt absent(s) :**Etat(e)nt excusé(s) :**

Monsieur OLHAGARAY Ramunbo

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

24 mars 2022

A été nommé(e) **secrétaire de séance** :

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

et publication du

25 mars 2022

Après avoir donné les explications nécessaires, conformément à la loi, Madame le Maire se retire pour laisser le Conseil Municipal délibérer à propos du compte administratif 2021 du Budget Annexe Cimetière Communal. Après avoir pris connaissance du compte administratif 2021 et sous la présidence de M.MOUNOLE Claude, Adjoint au Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

vote le Compte Administratif de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	46 340,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	46 340,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	66 262,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	19 922,00
Recettes	Prévu :	66 262,00
	Réalisé :	32 000,59
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	0,00
Fonctionnement :	32 000,59
Résultat global :	32 000,59

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire s'étant retiré lors du vote.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Larressore,

Le Maire SAMANOS Laurence

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le

SECO

ID : 064-216403170-20220318-LS_2022_17-DE

**EXTRAIT du REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de LARRESSORE**

SEANCE du 18 mars 2022

L'an deux mille vingt et deux, le 18 mars à 20H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Laurence SAMANOS, Maire,

Date de la convocation : 11 mars 2022

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 18

Présents : Madame SAMANOS Laurence, Monsieur MOUNOLE Claude, Madame ARAMBEL Maitetxu, Monsieur DOLHAGARAY David, Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Madame DU BOIS DE MAQUILLE Chantal, Monsieur FOURAA Jean-Claude, Monsieur HASTOY Joseph, Madame IRACABAL Maïder, Madame LOYCE Maritchu, Madame MIEGE Isabelle, Monsieur RECONDO Vincent, Monsieur SANBERRO Joël, Monsieur SOUBRE Dominique, Madame VERDUN Béatrice, Monsieur GOYETCHE Philippe, Monsieur ERRECART Pierre, Madame SAINTE MARIE MOURGUIART Irène

Absents ayant donné procuration : Monsieur RECONDO Procuration à Monsieur DOLHAGARAY, Madame LOYCE Maritchu Procuration à Monsieur MOUNOLE, Madame IRACABAL Maïder Procuration à Madame NOBLE RAVANNE, Monsieur GOYETCHE Philippe Procuration à Madame SAINTE MARIE MOURGUIART

Excusés : Monsieur OLHAGARAY Ramuntxo

Secrétaire de séance : Madame MIEGE Isabelle

DELIBERATION 17 : KORRIKA 2022

Madame le Maire expose que la grande course relais en faveur de la langue basque organisée par AEK, la fédération des cours de basque aux adultes, démarrera le jeudi 31 mars 2022 de Amurrio (Araba) pour s'achever à Donostia le dimanche 10 avril, après avoir parcouru plus de 2 000 kilomètres. Elle traversera les provinces du Nord le lundi 4 et le samedi 9 avril 2022.

A l'occasion de cette 22^{ème} Korrika, la Commune souhaite apporter son soutien financier au développement de l'enseignement du basque aux adultes et donc l'augmentation de nombre de locuteurs et locutrices, par l'achat d'un kilomètre au nom de la municipalité au prix de 300 euros.

Le conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette participation financière.

Qui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

- L'achat d'un kilomètre au nom de la municipalité au prix de 300 euros

**EXTRAIT du REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de LARRESSORE**

SEANCE du 18 mars 2022

L'an deux mille vingt et deux, le 18 mars à 20H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Laurence SAMANOS, Maire,

Date de la convocation : 11 mars 2022

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 18

Présents : Madame SAMANOS Laurence, Monsieur MOUNOLE Claude, Madame ARAMBEL Maitetxu, Monsieur DOLHAGARAY David, Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Madame DU BOIS DE MAQUILLE Chantal, Monsieur FOURAA Jean-Claude, Monsieur HASTOY Joseph, Madame IRACABAL Maïder, Madame LOYCE Maritchu, Madame MIEGE Isabelle, Monsieur RECONDO Vincent, Monsieur SANSEBRO Joël, Monsieur SOUBRE Dominique, Madame VERDUN Béatrice, Monsieur GOYETCHE Philippe, Monsieur ERRECART Pierre, Madame SAINTE MARIE MOURGUIART Irène

Absents ayant donné procuration : Monsieur RECONDO Procuration à Monsieur DOLHAGARAY, Madame LOYCE Maritchu Procuration à Monsieur MOUNOLE, Madame IRACABAL Maïder Procuration à Madame NOBLE RAVANNE, Monsieur GOYETCHE Philippe Procuration à Madame SAINTE MARIE MOURGUIART

Excusés : Monsieur OLHAGARAY Ramuntxo

Secrétaire de séance : Madame MIEGE Isabelle

DELIBERATION 18 : Balade Communale

Madame le Maire, rappelle que dans le cadre du plan de randonnées de la CAPB certains chemins n'entrant pas dans ce cadre peuvent être classés en balade communale.

Un certain nombre de critères sont à remplir :

- Intérêt patrimonial fort : historique, architectural ou naturel
- Un cheminement sécurisé pour les pratiquants au départ du bourg
- Des itinéraires très faciles à faciles (3 heures et 8 km maximum) à destination d'un public familial
- Conventions de passage signées avec les propriétaires privés.

Si l'itinéraire est retenu, alors une convention tripartite est signée entre la commune, la CAPB et l'Office de tourisme Pays Basque avec plusieurs axes :

- Entretien à la charge de la commune
- Pose et commande signalétique / balisage à la charge de la commune, la CAPB transmet des coordonnées de fournisseurs

- **Accompagnement technique de la CAPB pour la création des contenus nécessaires à la numérisation (trace, géolocalisation POI, texte technique bilingue)**
- **Numérisation, mise en ligne et promotion par l'OTPB**

Dans ce cadre, la commune a proposé que son circuit patrimonial soit retenu dans ce cadre.
La CAPB devrait retenir cette proposition.

Où les précisions complémentaires données par Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve le classement du circuit patrimonial comme balade communale**
- **Autorise Madame le Maire à signer la convention tripartite avec la CAPB et l'office de tourisme Pays Basque.**

Vote de la question : nombre de votants : 18
pour : 18 contre : 0 abstentions : 0

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès de l'auteur de l'acte dans le délai de deux mois à compter de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de PAU (Villa Nouibos, 50 Cours Lyautey, 64010 Pau Cedex) directement dans le délai de deux mois à compter de la présente notification ou à compter de l'éventuel rejet du recours administratif préalablement déposé. La saisine de la juridiction peut se faire par envoi papier, dépôt sur place au greffe du Tribunal ou via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait à Larressore, le 24 mars 2022



Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-Préfecture de BAYONNE le 24 mars 2022
Accusé réception par la Sous-Préfecture le :

Affichée en Mairie le :

Notifiée le :
Le Maire,
Laurence SAMANOS.

LS_2022_18